

CHAPITRE 1

OBSERVATIONS
DE LA VÉRIFICATRICE
GÉNÉRALE

TABLE DES MATIÈRES

Travaux particuliers sur certains fonds spéciaux	3
Contenu du présent tome	4

TRAVAUX PARTICULIERS SUR CERTAINS FONDS SPÉCIAUX

1 Annuellement, le Vérificateur général effectue l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec, dont le périmètre comptable comprenait, au 31 mars 2021, plus de 350 entités, dont plusieurs fonds spéciaux.

2 Ces fonds, dont certains ne font pas l'objet de travaux en audit financier par le Vérificateur général, utilisent des fonds publics. Nous avons décidé d'approfondir nos connaissances sur certains d'entre eux en effectuant des travaux sur une base discrétionnaire dans leurs états financiers.

3 Nous avons examiné leurs états financiers sans toutefois formuler notre opinion dans un rapport de l'auditeur indépendant. Notre objectif était d'acquérir une compréhension des activités de ces fonds, de prendre connaissance du traitement comptable appliqué en lien avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, le cas échéant, de soulever tout élément d'intérêt.

4 Après avoir pris connaissance des états financiers, nous avons appliqué des procédures spécifiques aux postes jugés importants. Il est à noter que nous n'avons pas réalisé un audit de performance de ces entités.

5 Voici un aperçu, au 31 mars 2021, des fonds qui ont fait l'objet de nos travaux.

	Fonds régions et ruralité	Fonds des ressources naturelles	Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable et territoire forestier
Revenus totaux	250 millions	57 millions	708 millions
Charges totales	138 millions	38 millions	679 millions
Ministère responsable	Affaires municipales et Habitation	Énergie et Ressources naturelles	Forêts, Faune et Parcs
Principales activités	Soutenir les municipalités régionales de comté en matière de développement local et régional	Financer les activités du ministère liées aux volets Patrimoine minier, Gestion des énergies fossiles et Gestion de l'activité minière	Financer les activités du ministère liées au volet Aménagement durable du territoire forestier

6 Nos travaux n'ont pas révélé d'anomalies significatives ni de problématiques qui nécessiteraient l'attention des parlementaires. Malgré tout, nous prévoyons poursuivre ces travaux particuliers au cours des prochaines années auprès d'autres entités non auditées par le Vérificateur général.

CONTENU DU PRÉSENT TOME

7 Le présent tome aborde plusieurs sujets d'intérêt pour les parlementaires et la population. Il présente les résultats de quatre audits de performance.

8 Le **chapitre 2** porte sur la gestion administrative et la gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie. D'abord, le processus d'embauche des cadres manque de rigueur et de transparence, ce qui ne permet pas au CISSS de la Gaspésie d'assurer un traitement équitable des candidats. Ensuite, la gestion des contrats de service manque elle aussi de rigueur, si bien que des contrats ne sont pas toujours octroyés dans le respect du cadre légal. Par exemple, des justifications pour conclure de gré à gré un contrat dont la valeur estimée est supérieure au seuil d'appel d'offres public sont insuffisantes. Enfin, le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie ne respecte pas certaines de ses règles de fonctionnement et il n'applique pas toujours les bonnes pratiques en matière de gouvernance.

9 Le **chapitre 3** traite de la gestion de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal. Selon nos observations, l'évaluation des retombées économiques qu'effectuent les sociétés ne permet pas d'apprécier leur apport réel pour le Québec et leur région respective, notamment parce que, dans le cas d'un des deux centres, les dépenses de participants locaux sont prises en compte. De plus, bien que les sociétés aient fait des ajustements pour favoriser la reprise de leurs activités, mises à mal par la pandémie, plusieurs risques demeurent. Enfin, des mesures visant à assurer la pérennité des bâtiments et des équipements sont insuffisantes, plus particulièrement en ce qui concerne le Palais des congrès de Montréal, dont les infrastructures se sont détériorées au cours des dernières années.

10 Le **chapitre 4** porte sur la gestion des équipements de protection individuelle (EPI) pendant la pandémie de COVID-19. Bien que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de la santé et des services sociaux aient dû œuvrer dans un contexte exceptionnel, ils n'étaient pas bien préparés pour favoriser la disponibilité et l'usage approprié des EPI. De plus, l'absence de données fiables a nui à une prise de décision éclairée relativement à l'approvisionnement et à la distribution des EPI. Enfin, l'importante baisse de valeur des EPI acquis lors de la pénurie mondiale et le non-respect par certains fournisseurs de leurs engagements ont entraîné des pertes financières et des poursuites judiciaires de plusieurs millions de dollars.

11 Le **chapitre 5** traite de la planification de l'hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie. L'offre de soins de longue durée actuelle et planifiée ne permet pas d'atteindre le niveau de services requis pour tous les aînés en grande perte d'autonomie. Cet enjeu est d'autant plus important que le Québec fera face à une importante augmentation du nombre d'aînés de plus en plus âgés, ce qui entraînera une pression accrue sur le système de santé.

